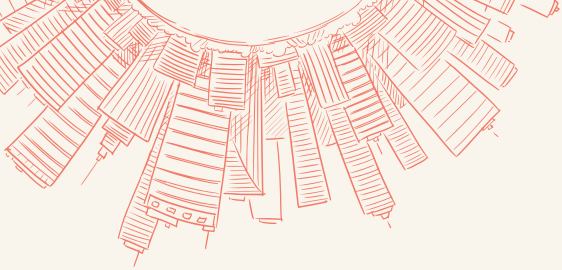

RÉSIDENCE ACCUEIL

Follainville-Dennemont, Yvelines (78)

La résidence accueil de Follainville Dennemont fait partie du pôle accompagnement de l'**association médico-sociale Handi Val De Seine**. Son développement a été conjointement porté par l'association et par la commune, qui sont toutes deux liées par leur proximité avec un **syndicat local** œuvrant pour l'adaptation du territoire aux personnes en situation de handicap. Cette configuration confère à l'association un **important ancrage territorial** et une **facilité à solliciter les services médico-sociaux internes à la structure** pour le suivi des résidants.

PROPRIÉTAIRE : 1001 VIES HABITAT
GESTIONNAIRE : HANDI VAL DE SEINE

HANDI VAL DE SEINE

Handi Val De Seine est une association médico-sociale créée à l'initiative d'un syndicat intercommunal œuvrant pour l'adaptation du territoire aux besoins des personnes en situation de handicap. Ce syndicat été créé en 1972 et unit aujourd'hui 36 communes autour de ce projet, la majorité des adhérents étant des élus qui portent cette cause politique. L'association a été créée dans la continuité de cette instance, notamment pour gérer les projets d'établissements et de services portés par le syndicat.

Du fait de cette disposition, l'association a une forte implantation locale et de bonnes relations avec les collectivités et les élus. C'est un élément qui a notamment facilité l'implantation de la résidence accueil. L'association est aujourd'hui de taille conséquente, elle est gestionnaire de nombreux autres établissements et services dont des ESSMS (SAMSAH, SAVS, CAJ, ESAT, IME, établissements d'hébergement...)

Affil

CONTEXTE, GENÈSE ET SPÉCIFICITÉS DU PROJET

Le montage de projet a été **initié par la commune et par l'association, en lien avec l'UNAFAM** qui a aussi été un élément moteur dans le développement de ce projet. L'opération s'inscrit dans la continuité des actions du syndicat intercommunal en proposant une alternative aux établissements et services médico-sociaux déjà développés sur le territoire avec une solution de logement autonome et pérenne.

FINANCEMENTS

Pour le projet immobilier : PLAI, subventions de l'Etat, subventions du conseil régional, subventions du conseil départemental, subventions de l'intercommunalité.

Pour le fonctionnement : financement de l'Etat à hauteur de 19,50€ par jour et par résidant. Cette dotation est en vigueur pour l'ensemble des résidences accueil en France

TYPE DE BÂTI ET LOGEMENTS

Au moment de l'ouverture en 2016, les bâtiments et les logements sont neufs. L'ensemble résidentiel compte 30 logements dont 29 T1 et un T2. Un des logements T1 est mobilisé comme "logement d'évaluation", les personnes qui l'occupent restent seulement de manière temporaire (voir zoom sur le logement d'évaluation p4).

ESPACES COMMUNS

L'essentiel de la vie collective se déroule au rez-de-chaussée qui est composé d'une grande salle polyvalente adossée à une cuisine ouverte dite **salle de courtoisie.** Une partie de l'espace est aménagée en salon, des canapés, des jeux, un poste informatique et des livres sont en libre-service. Cette pièce de vie donne directement **sur la terrasse et sur le jardin partagé.** En plus de ces pièces centrales, **des grands paliers sont aménagés à l'étage** de la résidence. Ce sont des lieux pensés pour développer la sociabilité, avec par exemple des baby-foot, une table de ping-pong ou des vélos d'appartement. Pour le personnel, trois bureaux sont disponibles: un "bureau administratif" pour les hôtes et deux autres pour des entretiens avec les résidants principalement. Une buanderie commune est accessible avec des laves linges et des sèches-linges.

PUBLIC ET ORIENTATION DES PERSONNES

Les places disponibles sont **réservées à hauteur de 30% par l'Etat** qui est le seul réservataire sur la structure et dont les orientations passent par le SIAO. Pour le reste des places, une grande partie des orientations se font par les CMP, **en lien avec les hôpitaux psychiatriques du secteur.** Ce fonctionnement s'inscrit de manière informelle dans le partenariat avec les acteurs de la santé mentale qui sont très impliqués pour le suivi des résidants.

Les résidants ont pour la plupart une **reconnaissance de handicap** par la MDPH. Le peuplement actuel est concerné par une surreprésentation d'hommes, mais **toutes les catégories d'âges sont représentées.** Certaines entrées récentes concernaient des sorties de l'ASE, alors que pour d'autres résidants présents depuis l'ouverture les problématiques de vieillissement et de la perte d'autonomie commencent à se poser. Seule **une petite minorité est en emploi, renforçant le besoin d'animation et de partenariat.**

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT EN INTERNE

Deux hôtes sont présents à temps plein. Ces professionnels de proximité assurent une présence quotidienne, sécurisante et bienveillante auprès des résidants. En ce sens, **leurs missions sont très larges** : veiller à l'entretien du logement par l'organisation de visites à domicile, soutien dans la gestion des rendez-vous médicaux, des loyers, des démarches administratives, écoute et veille sur les pathologies rencontrées par les résidants, leurs traitements et vigilance sur leur état de santé général. etc. Ils orientent les résidants vers les partenaires adaptés aux problématiques identifiées. Ces deux professionnels **fonctionnent en binôme et sont présents du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.** Le premier est AMP et a effectué une formation "responsable de résidence sociale" depuis son arrivée en poste. Le second hôte est un travailleur social. Les deux hôtes ont travaillé en SAVS par le passé. Lorsqu'ils sont absents, **un numéro d'astreinte est disponible de 7h à 22h** pour les urgences.

En parallèle, **le chef de service peut venir en renfort selon les besoins,** notamment sur les sujets de gestion locative (impayés, non-respect du règlement intérieur, etc.). Cette répartition des rôles permet aux hôtes de se positionner sur un lien de confiance et de proximité avec les résidants. Dernièrement, les résidants sont aussi accompagnés par une animatrice pair aidante, présente à temps partiel sur la structure. Elle met en place des activités construites autour de l'entraide mutuelle que peuvent s'apporter deux pairs.

Une référente de parcours, également coordinatrice de l'habitat inclusif, renforce l'équipe pour les situations de personnes nécessitant un accompagnement plus conséquent ou d'une orientation plus adaptée (vers un service d'accompagnement, un relogement, ou un partenaire) selon les besoins et problématiques identifiés.

ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE

La vie collective est **conjointement animée par les différents professionnels mobilisés.** Elle s'organise autour d'une diversité d'activités qui **peuvent se faire dans les parties communes ou dans des lieux extérieurs** : repas partagés, activités créatives, ateliers cuisines, sorties vers l'extérieur. Chacun est libre de participer ou non, l'implication des résidants varie mais un noyau dur participe de manière constante. Le planning de ces événements est affiché au rez-de-chaussé, proche des parties communes. À certaines occasions, les sorties peuvent être mutualisées avec celles d'autres GEM ou d'autres SAMSAH, créant une dynamique collective extérieure à la résidence.

Logement d'évaluation (voir Zoom page 4)

PARTENARIATS

AVEC LES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Lorsque le besoin devient trop important, l'accompagnement social et médico-social des résidants est soutenu par les SAVS et les SAMSAH. **La majorité des résidants sont suivis par les services internes du pôle Accompagnement de l'association,** auquel appartient la résidence accueil, ce qui facilite le partenariat et la coordination.

AVEC LA PSYCHIATRIE

Le projet social de la résidence accueil est adossé à une **convention cadre avec le réseau santé mentale nord Yvelines.** Les résidants sont suivis par divers CMP sur les secteurs de proximité.

AUTRES PARTENARIATS :

Un fort partenariat est tissé avec le **GEM de l'Amitié**, rattaché directement au pôle Accompagnement de l'association, pour proposer des activités aux résidants en journée. Ce dernier est basé à Mantes-La-Jolie. Différentes activités sont proposées comme des jeux, des sorties, des activités artistiques, de la cuisine… D'autre part, la résidence est en partenariat avec **l'association locale Comité pour l'animation Follainville-Dennemont.** Certains résidants s'y impliquent et participent ainsi à la vie du quartier et de la commune.

ZOOM SUR LE LOGEMENT D'ÉVALUATION

Pouvoir choisir son lieu de vie est un droit fondamental mais n'a rien d'évident pour les personnes en situation de handicap. Parmi les T1 de la résidence, un a la fonction de **logement d'évaluation**. Il permet aux usagers d'expérimenter temporairement la vie autonome et d'évaluer leur capacité à vivre seuls chez eux. Comme pour la résidence accueil, l'investissement de ce dispositif suppose de faire l'expérience d'un trouble psychique stabilisé. Les objectifs sont **affinés en fonction des besoins exprimés par les personnes admises**. L'idée est d'identifier les besoins pour leur permettre l'accès ou le maintien dans un logement autonome (aide-ménagère, accompagnement médical…). La gestion de ce dispositif est assurée par la référente de parcours et les hôtes, mobilisés sur le suivi et l'évaluation. **Il ne s'adresse pas uniquement aux futurs résidants.** Dans les années à venir, les responsables de la résidence aimeraient développer un partenariat avec la MDPH pour adosser ce système d'essai de logements autonomes à une estimation de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Affil